

15 juin 1999

**L'EURASIE ET L'EUROPE  
PRISE DE POSITION DE L'UNICE**

**A. SYNTHÈSE**

**B. SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE – IMPORTANCE POUR LES  
MILIEUX D'AFFAIRES EUROPÉENS**

**C. CADRE POUR UN PARTENARIAT EURO-EURASIE**

I. Accords de partenariat et de coopération et programmes financiers

II. Politique commerciale

III. Energie

IV. Cadre juridique et administratif

**D. RÉSEAU DE COMMUNICATION DES MILIEUX D'AFFAIRES**

**E. CONCLUSION**

## **L'EURASIE ET L'EUROPE PRISE DE POSITION DE L'UNICE**

### **A. SYNTHÈSE**

L'Eurasie se définit de façons diverses, allant au sens large – partie du monde incluant l'Asie – à une définition plus étroite, concentrée sur la seule CEI (Communauté des Etats indépendants). Pour ce qui est des caractéristiques économiques, politiques et culturelles, nous adopterons ici la définition suivante de la région eurasiennne: les pays en transition entourant la mer Noire et la mer Caspienne, en ce compris les républiques d'Asie centrale et transcaucasiennes et le Belarus.

Depuis la dissolution du régime socialiste, ces républiques ont entamé un processus de transition, pour passer d'une économie fermée, planifiée au niveau central, à une économie de marché libre et à la démocratie – un exercice encore inachevé. Outre certains facteurs liés à une économie en transition, les Etats de cette région entretiennent également des liens culturels, ethniques, économiques et politiques.

L'achèvement rapide et harmonieux du processus de transition dans cette région majeure, voisine de l'Europe, revêt une grande importance pour l'Union européenne et l'Eurasie, sur un plan tant économique que politique. La récente crise en Russie renforce encore cet objectif.

L'expansion du secteur privé est l'élément décisif dans ce processus. A cette fin, les pays concernés doivent améliorer leurs infrastructures institutionnelles dans les domaines du commerce extérieur, de l'investissement étranger direct, de l'appareil juridique, des régimes fiscaux, de la lutte contre la criminalité et la corruption et des finances. La coopération renforcée entre les secteurs privés de l'UE et de l'Eurasie facilitera ce processus. Des programmes et dispositifs comme TACIS et PHARE, ou encore les accords de partenariat et de coopération, ainsi que de réseaux efficaces des milieux d'affaires tels que la BSEC (Coopération Economique en Mer Noire), SECI (Initiative de coopération en Europe méridionale), FEAS (Fédération des Bourses eurasiennes) et IPA (Agences de promotion des investissements) constituent le point de départ de cette coopération.

### **B. SITUATION ECONOMIQUE GENERALE – IMPORTANCE POUR LES MILIEUX D'AFFAIRES EUROPEENS**

Outre leurs riches ressources naturelles, les pays eurasiens représentent un vaste marché, du fait de leur population nombreuse et de leur situation géographique. En effet, ces pays comptent au total 317 millions d'habitants pour environ 24 millions de kilomètres carrés. Le PIB total des pays eurasiens se montait à près de \$750 milliards en 1997. Les pressions inflationnistes générées au début de la transition tendent à se calmer. Il est possible que les pays eurasiens puissent aujourd'hui entrer dans une période de croissance soutenue et d'inflation modérée, pour autant qu'ils puissent tirer parti de leurs importantes ressources matérielles et humaines et entreprendre la mise en place du cadre juridique et administratif nécessaire.

La région entretient des relations économiques étroites avec l'Union européenne. En 1996, ses exportations vers l'UE se montaient à \$37 milliards, soit 38 % du volume total de ses exportations, et ses importations comptaient pour 46,3 % du volume total de ses importations avec \$27,5 milliards.

L'investissement étranger direct (IED) total reçu par ces pays est relativement faible, comparé à leur potentiel. En 1997, l'IED placé dans la région était de \$8,9 milliards, dont la moitié pour la Russie. Le montant cumulé des IED réalisés entre 1989 et 1997 se situe à environ \$24 milliards. Parmi les raisons de ce médiocre IED, on peut citer l'instabilité politique et économique de la région, et l'absence des conditions d'une économie de marché ouverte: en d'autres termes, l'instabilité des gouvernements, les bouleversements internes et externes, les restrictions aux transferts de devises, la non convertibilité de la monnaie nationale dans certains pays, l'absence d'arbitrage international freinent l'afflux d'IED. L'enclavement et l'interdépendance des pays eurasiens contribuent encore à cet état de choses, et font de la stabilité régionale un préalable absolu à de nouveaux IED.

La région de la mer Noire et de la mer Caspienne deviendra probablement un important producteur d'énergie dans le monde. La taille des ressources potentiellement renouvelables pourrait même faire de la région l'une des puissances de demain en matière d'exportations de pétrole et de gaz naturel. Les gisements pétrolifères recensés représentent en effet de 1,5 à 4 % des réserves mondiales, et les nappes de gaz 6 %.

### **C. CADRE POUR UN PARTENARIAT EURO-EURASIE**

L'UNICE considère que la création d'un partenariat euro-urasie mettant l'accent sur la coopération dans le secteur privé – destiné à transformer le bassin eurasiens en une zone de paix, de stabilité, de prospérité et de coopération – est d'une importance stratégique pour l'UE et les pays eurasiens. L'UNICE appelle donc l'Union européenne à chercher à consolider les liens existants et à contribuer à un développement économique et social durable de cette région.

#### ***I. ACCORDS DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION ET PROGRAMMES FINANCIERS***

L'UNICE accueille favorablement la conclusion des accords de partenariat et de coopération avec la Fédération de Russie, l'Ukraine, le Belarus, la Moldavie, le Kazakhstan, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, ainsi que l'intention de l'UE de conclure des accords commerciaux similaires avec les autres pays eurasiens. Elle se réjouit de la possibilité de futurs accords de libre échange entre l'UE et la Russie, l'Ukraine, le Belarus et la Moldavie. L'UNICE estime que l'Union européenne devrait rechercher des accords de libre échange avec tous les pays eurasiens, pour autant que les conditions adéquates soient réunies.

Dans la plupart des cas, ces accords forment la base des relations entre l'Union européenne et les pays d'Eurasie. Leur importance mérite toute l'attention et l'appui de l'industrie européenne, car ils stimuleront la coopération, favoriseront les réformes démocratiques et économiques et ouvriront la voie pour que le programme TACIS soit plus efficace pour soutenir la transition dans ces pays.

L'UNICE, reconnaissant les besoins des pays eurasiens au cours du processus de transformation et les montants limités des fonds communautaires, propose que des enseignements pertinents (attribution, efficacité, suivi) soient tirés de l'assistance apportée par l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale et aux Etats baltes. Ces pays bénéficient des fonds du programme PHARE et de la BERD afin de soutenir les restructurations économiques, le développement des ressources humaines, l'affermissement du secteur public et le développement des réseaux d'infrastructures.

Dans le cas de l'Eurasie, l'un des principaux instruments de coopération de la Commission européenne est le programme TACIS, qui s'est développé avec le temps et avait en 1997 une enveloppe de ECU 691 millions. L'attribution des fonds devrait tenir compte des intérêts des pays bénéficiaires plutôt que des pays donateurs et de leurs entreprises consultantes. L'UNICE soutient l'opinion selon laquelle des changements doivent être apportés au programme TACIS afin d'en améliorer l'efficacité. Notamment, l'accent pourrait être mis sur trois domaines: développement des petites et moyennes entreprises, réforme de l'administration publique et développement des ressources humaines.

Pour ce qui est des petites et moyennes entreprises (PME), le succès appelle des actions sur trois points: assistance à la conclusion d'alliances stratégiques entre entreprises (études de pré-faisabilité, études de faisabilité, projets pilotes), capital-risque (financement à moyen et long termes) et assistance technique (renforcement des ressources en capital humain par des programmes de formation et une aide au transfert de savoir-faire). Des programmes de joint ventures devraient également être encouragés, pour favoriser le développement des PME.

En ce qui concerne l'administration publique en Eurasie, il faut une réforme du pouvoir central et local. Les autorités centrales doivent être restructurées pour adopter les principes européens en matière de budget, de comptabilité, de déclaration et d'audit. Au niveau local, les responsabilités et les ressources financières doivent être accrues. L'introduction de programmes similaires à SIGMA<sup>1</sup> et l'apport de fonds communautaires supplémentaires faciliteront ce processus.

En vue de développer les ressources humaines, et en plus des initiatives de coopération comme TEMPUS et les programmes d'enseignement professionnel, il serait utile d'introduire des programmes de formation dans les domaines de l'administration publique, des finances, de la restructuration d'entreprises, de la privatisation et de la modernisation des services douaniers et statistiques.

Enfin, s'agissant des investissements étrangers, la création d'un groupe de travail entre l'Union européenne et les pays eurasiens contribuera à étudier les moyens de protéger et promouvoir l'investissement étranger dans la région.

## ***II. POLITIQUE COMMERCIALE***

Depuis 1989, l'Eurasie connaît une croissance appréciable de ses échanges avec l'Union européenne, aujourd'hui le plus gros consommateur et le premier fournisseur des pays de cette région.

Afin de surmonter les obstacles aux échanges dans les pays eurasiens, l'UNICE propose que ces pays engagent les actions suivantes.

1. Les pays eurasiens devraient établir des règles transparentes dans leurs politiques commerciales. La réforme des politiques commerciales se doit d'être globale, durable, réalisable et conforme aux accords pertinents de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En conséquence, les tarifs devraient être réduits, les procédures douanières normalisées et les certifications étrangères acceptées.
2. Les pays eurasiens devraient, afin d'accroître leur compétitivité, poursuivre des politiques qui encouragent l'exploitation efficace de leurs ressources humaines et naturelles. A cet égard, ils devraient s'attacher aux techniques de production respectueuses de l'environnement, ainsi qu'à la bonne mise en œuvre du droit de la concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle, pour se conformer à l'acquis communautaire et s'intégrer davantage dans le système mondial des échanges.

## ***III. ENERGIE***

Ainsi que le confirme la déclaration adoptée par le Conseil "Affaires générales" le 27 avril 1998, l'exploitation des ressources énergétiques et le rôle de la sécurité d'approvisionnement, surtout dans la mer Caspienne, sont importants pour la stabilité et la prospérité de la région eurasienne, ainsi que pour le développement solide de ses institutions démocratiques et économiques. L'Union européenne devrait encourager les pays eurasiens dans leurs efforts de libéralisation des marchés énergétiques. Dans ce cadre, la priorité première devrait être de privatiser les monopoles d'Etat. L'acceptation d'un arbitrage international par tous les pays favorisera le processus de privatisation.

---

<sup>1</sup> SIGMA fut lancé en 1992 dans le cadre du Service de gestion publique (PUMA) de l'OCDE. Il s'agit d'une initiative commune entre le programme PHARE et le Centre de l'OCDE pour la coopération avec les économies en transition. Son objectif est de mettre à la disposition des PECO l'expérience de l'OCDE en matière de modernisation des systèmes généraux de gestion publique et de coopération technique dans l'administration publique.

Il est important que les entreprises européennes exhortent les pays eurasiens à se montrer sensibles aux normes environnementales internationales dans leurs activités d'exploration, de production et de commercialisation.

#### ***IV. CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF***

Afin d'obtenir une croissance soutenue et d'éliminer la corruption largement répandue en Eurasie, le premier défi à relever est la mise en place d'un cadre juridique et administratif efficace. Plus particulièrement, les règles sur les engagements commerciaux, la législation des faillites, le droit des sociétés et la protection de la propriété intellectuelle devraient être développés, pour la transparence et l'équité des transactions commerciales.

Cependant, le problème qui demeure le plus envahissant au sujet des autorités eurasiennes reste leur ingérence dans les entreprises du secteur privé. Le poids de l'Etat dans l'économie doit être réduit, par la mise en place d'institutions telle que demandées par le secteur privé. Ceci contribuera à la création d'un environnement propice à la croissance des entreprises privées dans les pays eurasiens.

Des mesures devraient être prises contre les intérêts protectionnistes qui empêchent la modernisation et la restructuration d'entreprises non viables selon les mécanismes de l'économie de marché libre et les principes de compétitivité. A cette fin, les entreprises ont besoin d'argent frais, pour se moderniser et se restructurer dans la foulée d'une privatisation massive.

Les pays eurasiens doivent réformer les aides d'Etat, conformément aux accords pertinents de l'OMC, en intégrant une politique industrielle à moyen et long termes et l'application effective des règles de concurrence, déjà inscrites dans le droit de presque tous ces pays. Il faudrait également abolir les lois qui accordent des monopoles et droits exclusifs légaux de nature à restreindre la concurrence sur les marchés.

Pour améliorer la transparence, la prévisibilité et la stabilité de l'administration publique, et pour éradiquer la corruption, les pouvoirs publics devraient être liés par le droit, l'appareil judiciaire devrait être amélioré et la définition de la corruption dans les codes pénaux devrait être ajustée aux normes occidentales. Afin d'attirer les capitaux étrangers, la législation relative à l'investissement étranger direct devrait être élaborée de façon non discriminatoire, en conformité avec les principes du traitement national et de la nation la plus favorisée.

Le système fiscal devrait être réformé pour créer un environnement favorable aux entreprises, en supprimant les règles peu claires, le pouvoir discrétionnaire de la bureaucratie et la corruption. Le système ainsi réformé devrait viser la réduction de l'économie parallèle considérable au travers d'une meilleure administration fiscale, d'une charge fiscale équilibrée et de sanctions. Outre une meilleure surveillance, le système financier devrait également être approfondi par une libéralisation plus poussée des marchés et l'introduction de nouveaux instruments financiers.

#### **D. RESEAU DE COMMUNICATION DES MILIEUX D'AFFAIRES**

Les pays eurasiens peuvent tirer un bon parti de l'expérience des autres pays en transition et des plateformes internationales de coopération. A cette fin, les liens existant entre les opérateurs économiques aux niveaux national et international – associations professionnelles, entreprises individuelles, etc. – ont un rôle crucial à jouer. L'UNICE considère qu'une participation active de ces opérateurs économiques est la meilleure garantie qui soit d'engager un dialogue avec les organisations eurasiennes. Les secteurs privés d'Europe et d'Eurasie, moteurs d'un approfondissement des relations, peuvent établir des canaux de communication et de coopération en se basant sur les initiatives existantes.

Une première étape importante consiste à identifier les institutions avec lesquelles mettre en place un réseau régional efficace des milieux d'affaires. Les plateformes existantes sont au nombre de quatre.

1. Le Conseil des milieux d'affaires pour la coopération économique en mer Noire, établi en août 1992 dans le cadre de la BSEC (Coopération économique en mer Noire), rassemble les associations professionnelles et chambres de commerce des onze pays concernés<sup>2</sup> en vue d'intégrer la région dans l'économie mondiale. Outre le fait de prendre des mesures concrètes pour identifier, développer et réaliser des projets d'intérêt commun, ce Conseil envisage également une coopération pour l'amélioration de l'environnement des entreprises et le soutien aux PME. La Banque du commerce et du développement de la mer Noire, opérationnelle depuis cette année à Thessalonique, offre des financements pour ces projets.

Qui plus est, la dimension universitaire de la BSEC est de nature à promouvoir l'initiative. Dans ce cadre, le réseau des universités de la mer Noire, lancé en 1997 par la Fondation roumaine pour la mer Noire, relie 53 universités et vise à stimuler les ressources intellectuelles nécessaires au développement durable de cette région. En outre, le Centre international d'étude de la mer Noire récemment créé à Athènes (auquel participent les pays BSEC au niveau gouvernemental), devrait promouvoir la coopération entre centres de recherches, milieux d'affaires et agences gouvernementales en réalisant des études conjointes, notamment dans le domaine des sciences et technologies, en faveur du développement de la région. Il importe que le secteur privé coopère activement aux travaux de ce centre et des universités du réseau.

Le conseil a instauré un dialogue avec l'ONUDI, la CNUCED, la BERD, la SFI, l'OCDE et la Banque mondiale. L'initiative a rencontré également l'appui de la Commission dans un rapport du 14 novembre 1997 sur la coopération régionale autour de la mer Noire. La Commission a d'ailleurs déjà financé certains projets au travers de divers instruments, par ex. les programmes PHARE et TACIS.

2. La Fédération des Bourses eurasiennes fut fondée en mai 1995 à l'initiative de la Bourse d'Istanbul. Elle réunit actuellement 22 membres de 18 pays<sup>3</sup>, soit 8.022 sociétés cotées pour une capitalisation boursière de plus de \$161,1 milliards et, pour le premier semestre 1998, une valeur moyenne de \$479,7 millions de transactions quotidiennes. La fédération vise à établir des relations de coopération entre ses membres afin d'harmoniser les règles et réglementations, de partager les nouvelles technologies et d'élaborer une stratégie commune de marketing.
3. La SECI (Initiative de coopération en Europe méridionale), lancée en décembre 1996, a adopté une approche très concrète pour éliminer les obstacles aux échanges et établir des relations de coopération économique entre les pays qu'elle couvre. Cette initiative contribuera à instaurer un climat régional encourageant le transfert de savoir-faire et les investissements dans le secteur privé.
4. En 1996, l'OCDE a mis en place un réseau d'agences eurasiennes de promotion des investissements (les IPA), dans le cadre du Centre pour le développement du secteur privé d'Istanbul, afin de faciliter les échanges systématiques d'expériences entre les IPA des pays de la CEI et de la mer Noire et d'étudier les possibilités de coopération. Bien que la participation des pays eurasiens à cette initiative se fasse actuellement au niveau des Etats, le secteur privé commence à s'y impliquer à mesure de son renforcement dans ces pays.

---

<sup>2</sup> Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Fédération de Russie, Turquie, Ukraine

<sup>3</sup> Jordanie, Slovaquie, Bulgarie, Kazakhstan (2), Bengladesh (2), Pakistan (3), Turquie, Kirghizistan, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Moldavie, Turkménistan, Iran, Israël, Albanie, Ouzbékistan, Ukraine, Arménie, Croatie

Ces réseaux, déjà établis, offrent une première base pratique pour étendre le dialogue des milieux d'affaires avec l'Eurasie. L'UNICE soutient non seulement la coopération avec ces plateformes, mais également la participation active de représentants du secteur privé dans le cadre de la politique européenne à l'égard de cette région.

## **E. CONCLUSION**

Compte tenu de l'importance historique, géographique, économique et stratégique de la région Eurasie, et de la vulnérabilité des pays eurasiens après la récente crise économique mondiale, le soutien de l'UE à l'Eurasie revêt une plus haute importance. L'UNICE est très attachée à une mise en œuvre harmonieuse et rapide du processus de transition vers l'économie de marché. A cet égard, les actions des milieux d'affaires européens contribueront à assurer l'intégration des pays eurasiens dans le système économique international. L'UNICE accueillerait favorablement une action conjointe avec l'UE en Eurasie et reconnaît que l'efficacité de toutes ces actions trouveront un appui utile dans la collaboration avec les autorités régionales au travers des réseaux existants de communication entre entreprises.

---